

COMPOSITION DES JURYS
UFR DES SCIENCES DE SANTE
Année universitaire 2024-2025

Le Président de l'Université de Bourgogne

Vu le Code de l'Education, notamment les articles L. 613-1 et L. 712-2 (5°) ;
Vu l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques ;
Vu l'arrêté du 18 avril 2017 accordant à l'Université de Bourgogne en vue de la délivrance des diplômes nationaux ;
Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs de composantes ;

ARRETE

Article 1 : Pour l'année universitaire 2024-2025, le jury de troisième année du Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques est constitué comme suit :

Président : Madame Christelle BASSET

Président suppléant : Madame Murielle ROCHELET

Membres :

1^{ère} session - Semestre 5

Mmes et MM. Cyrille ANDRES, Véronique BERARD, Odile CHAMBIN, Bertrand COLLIN, Nicolas DESBOIS, Catherine LEJEUNE, Lucie MAILLARD, Fabrice NEIERS, Anne-Claire OFFER, Catherine VERGELY.

1^{ère} session - Semestre 6

Mmes et MM. Florence BOUYER, Rachel CADOT, Odile CHAMBIN, Philippe FAGNONI, François GIRODON, Catherine LEJEUNE, Lucie MAILLARD, Alexandre MELOUX, Catherine NEUWIRTH, Maeva WENDREMAIRE.

2^{ème} session - Semestres 5 et 6

Mmes et MM. Cyrille ANDRES, Véronique BERARD, Florence BOUYER, Rachel CADOT, Odile CHAMBIN, Bertrand COLLIN, Nicolas DESBOIS, Philippe FAGNONI, François GIRODON, Catherine LEJEUNE, Lucie MAILLARD, Alexandre MELOUX, Fabrice NEIERS, Catherine NEUWIRTH Anne-Claire OFFER, Catherine VERGELY, Maeva WENDREMAIRE.

Article 2 : Le Directeur de l'UFR des Sciences de Santé est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 14 septembre 2024
Le Directeur de l'UFR des Sciences de Santé

